



# Formation Théorie Niveau 3 Apnée

Club ORCA Mougins

10 Avril 2011

-- Cours de Réglementation --



# Rappels réglementation

Club : Association loi 1901  
Affilié à la FFESSM (membre de la CMAS, membre du CIO) et déclaré à la DJS

Président de club : Représente le club dans les actes civils, ordonne les dépenses

Licencié : S'acquitte de la cotisation au club et du montant de la licence  
Licence à jour (valable 15 mois)  
Certificat médical à jour (valable 12 mois)  
Autorisation parentale pour les – de 16 ans (valable pour les activités mentionnées)

Bénéficie : des activités du club (formations, brevets, compétitions...)  
assurance en responsabilité civile aux tiers  
assurance dans le monde entier  
garantie de protection juridique



# Prérogatives



lien synoptique des niveaux

Pratiquer l'apnée sous **toutes ses formes** avec un encadrant d'apnée qualifié

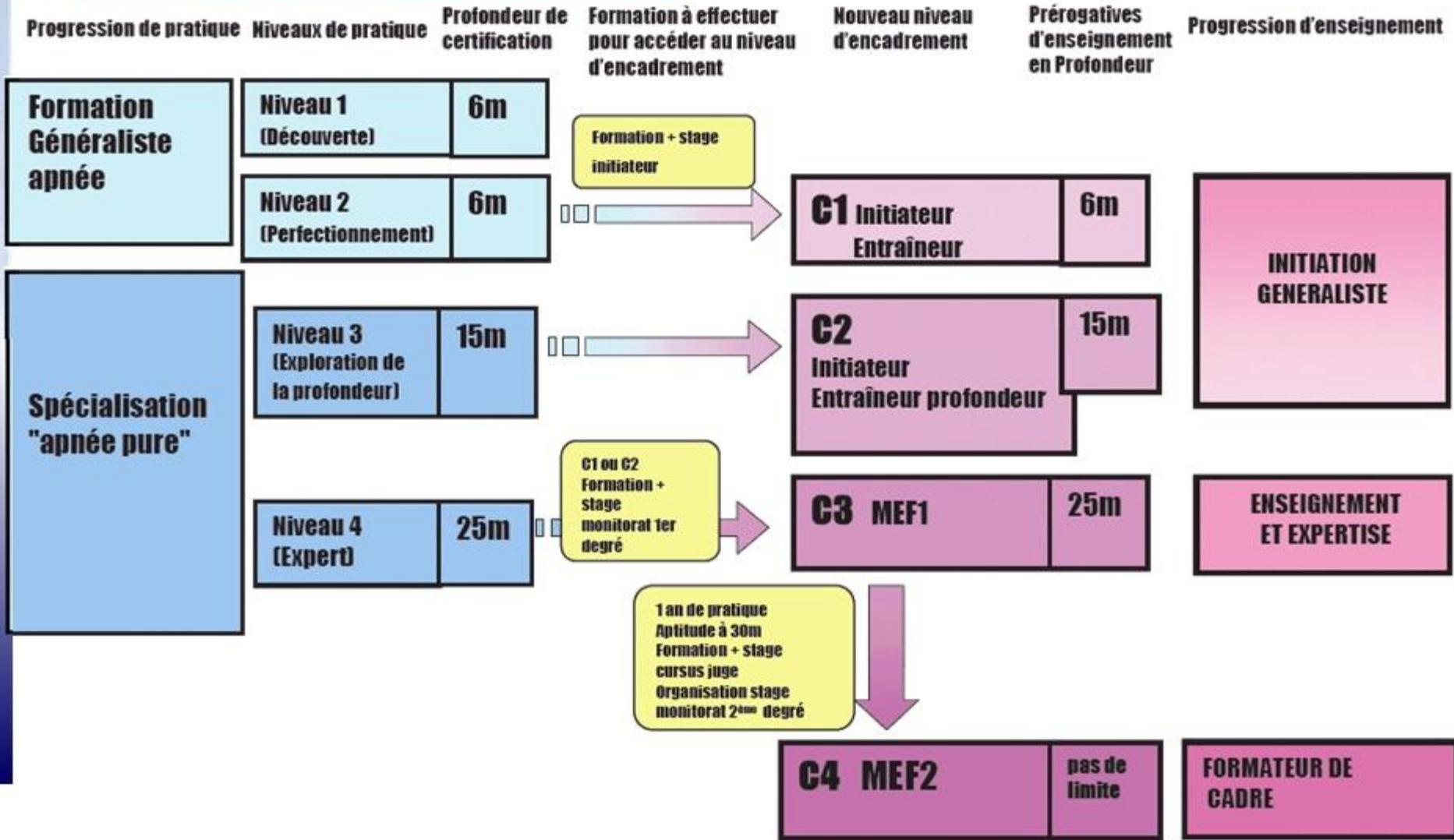
Evolution en autonomie complète : **6m** entre niveau 2 ou 3 minimum

Evolution en autonomie sous surveillance : **20m** entre niveaux 3 majeurs avec un MEF1 minimum

Evolution en encadré : **pas de limite** de profondeur si majeur

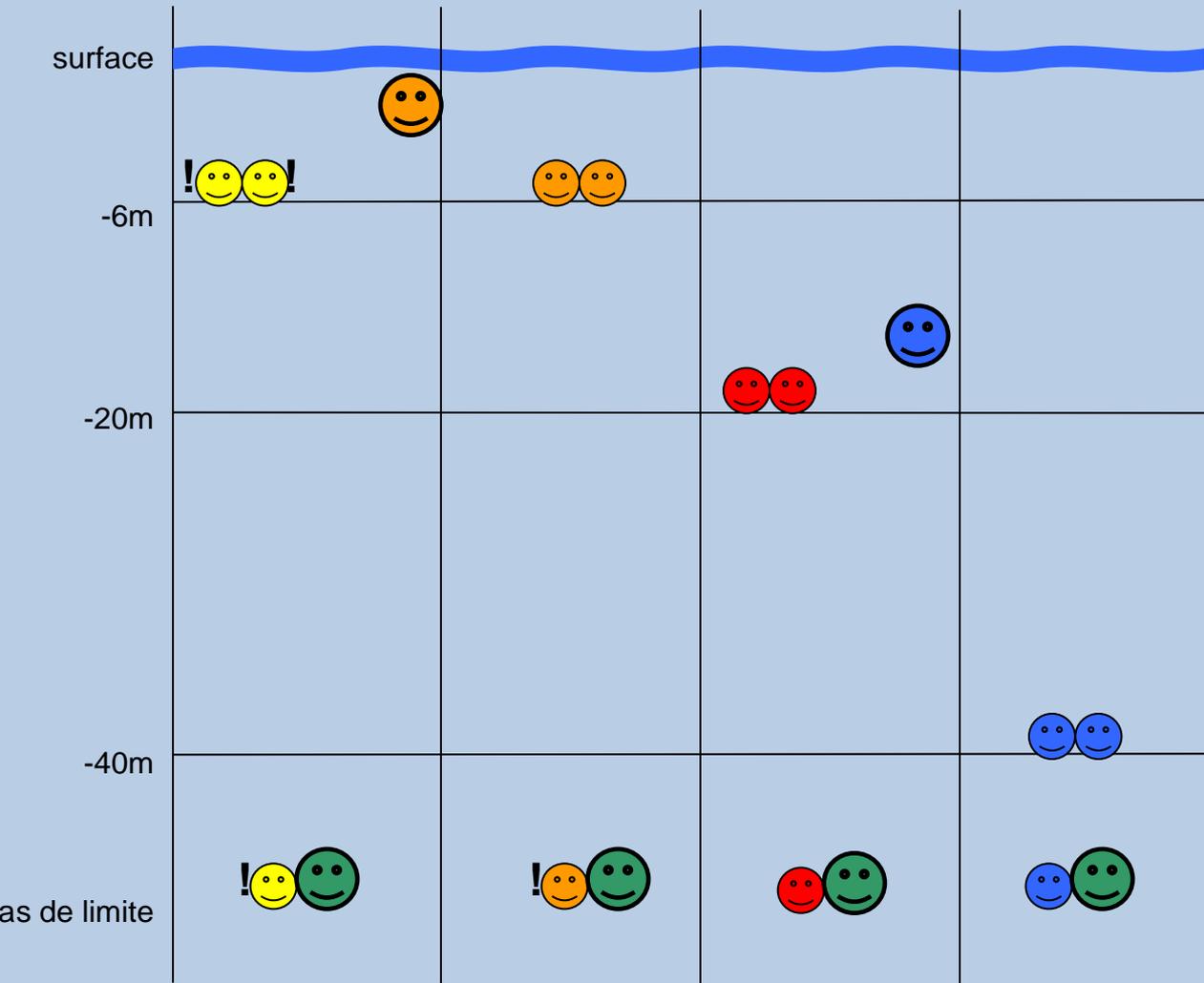
En situation d'autonomie entre différents niveaux, ce sont les **prérogatives du niveau inférieur** qui déterminent les limites de l'évolution.

Le niveau 3 d'apnée est le niveau minimum requis permettant **l'accès à l'initiateur-entraîneur profondeur apnée (C2)**.





# Place du niveau 3 dans les espaces d'évolution



- NIVEAU 1
- NIVEAU 2
- NIVEAU 3
- NIVEAU 4
- Init. C1
- Init. C2
- MEF1
- MEF2

- encadré
- autonomie sous surveillance
- pas de RIFAA
- par 2 si majeurs